

Communiqué de presse

15 mai 2017

Conseil communautaire : 15 mai 2017

1^{ER} BILAN DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX COMMUNES RURALES

Une politique de soutien en milieu rural

Pour encourager et soutenir les communes rurales dans la **réalisation de travaux en particulier liés à l'accessibilité** de leurs équipements aux personnes handicapées, Saint-Lô Agglo a mis en place une politique de fonds de concours - **une aide financière pouvant aller jusqu'à 15 000€.**

En 2015, l'Agglo a, en effet, mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'aménagement **des communes de moins de 2000 habitants.**

Sur les 85 communes historiques que compte l'Agglo, **79 d'entre elles sont concernées** (ne sont pas concernées les communes de Saint-Lô, Agneaux, Condé-sur-Vire, Torigni-sur-Vire, Saint Amand, Marigny qui comptent plus de 2000 hab.).

Les projets répondant à ce fonds de concours peuvent être de différentes natures : **école, salle de convivialité, église, voirie, parking, logement communal, mairie...**

Les modalités du fonds de concours sont les suivantes :

- Communes de **moins de 2 000 habitants** (communes historiques)
- Thématique privilégiée : **travaux de mise en accessibilité des équipements**
- Type de dépenses éligibles : uniquement des dépenses d'investissement afférentes à un équipement – les travaux réalisés en régie ne pourront faire l'objet d'un fonds de concours
- Mode de calcul : taux **maximum de 25 % du coût HT du projet global**
- Coût de l'opération : la subvention est calculée sur un montant plafonné à 60 000€
- **L'autofinancement de la commune devra être au minimum égal au montant du fonds de concours** de la communauté d'agglomération
- Enveloppe financière annuelle : **220 000 €/an**
- **15 000 € par commune** pourront être attribués sur la période de 5 ans et dans la limite de l'enveloppe disponible.

L'AGGLO
PEUT FINANCER 25 %
DU MONTANT HT DU PROJET
DANS LA LIMITE D'UNE ENVELOPPE
DE 15 000 € MAXIMUM
PAR COMMUNE SUR 5 ANS.

L'ex communauté de communes de Canisy avait également mis en place cette politique de soutien, aussi avec la fusion au 1^{er} janvier dernier, la « mise en commun » des dossiers a donc été facilitée.

1^{er} bilan de cette politique

79 communes historiques (sur 85) potentiellement concernées.

- **Nombre de dossiers instruits par l'ex communauté de communes de Canisy (12 communes historiques concernées)**

Canisy	10 000 €
Carantilly	10 000 €
Gourfaleur	1 561 €
La Mancellière-sur-Vire	2 186 €
Quibou	10 000 €
Saint-Ebremond de Bonfossé	10 000 €
Saint Martin de Bonfossé	9724 €
Saint Romphaire	2936 €
Saint Samson de Bonfossé	1706 €
Soules	3 155 €
10 DOSSIERS	TOTAL 61 268 €

- **Nombre de dossiers instruits par l'Agglo (67 communes historiques concernées)**

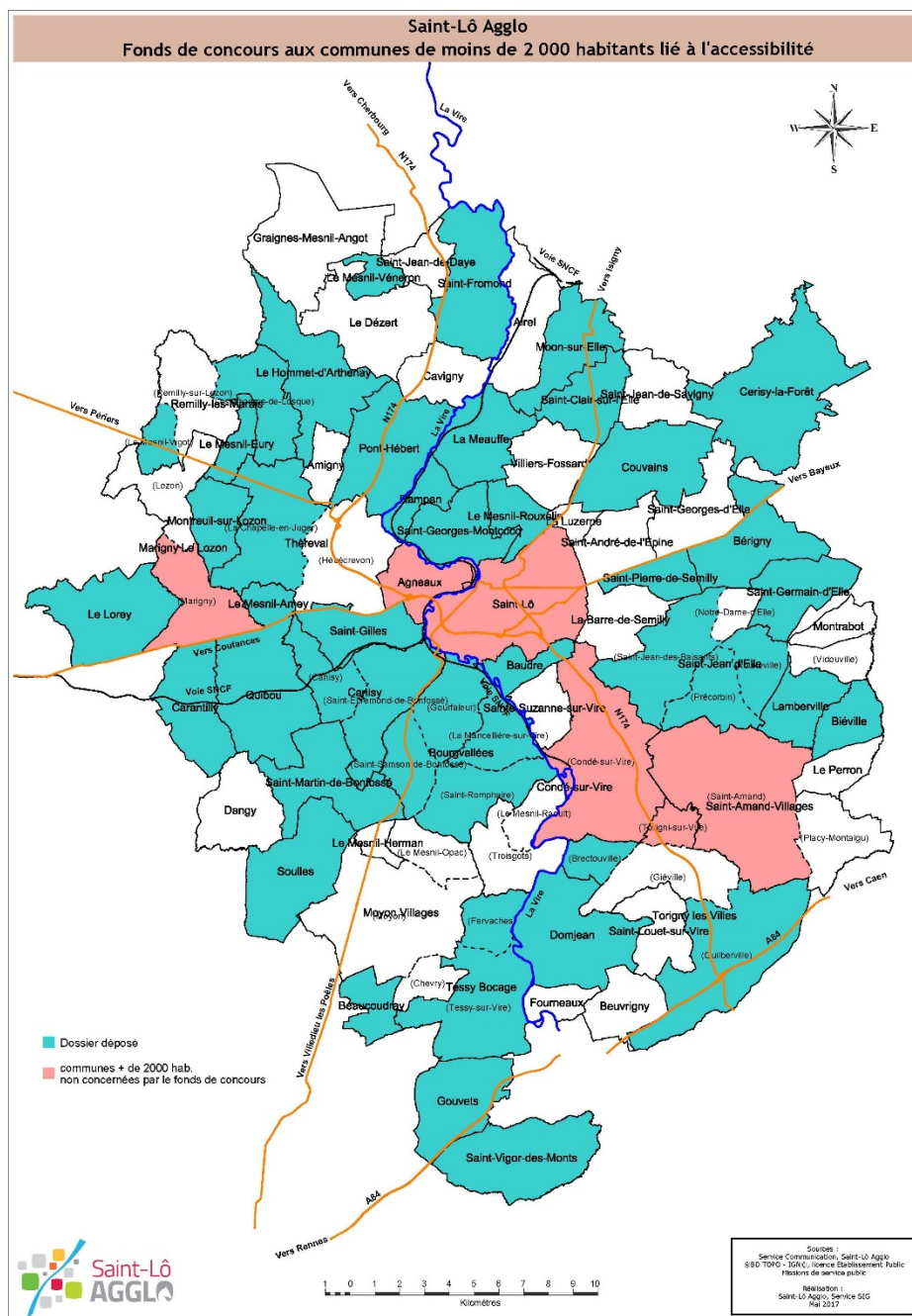
Baudre	15 000 €
Beaucoudray	15 000 €
Bérigny	15 000 €
Biéville	15 000 €
Brectouville	12 295 €
Cavigny	6 420 € + 683 €
Cerisy-la-Forêt	15 000 €
Couvains	15 000 €
Domjean	11 517 €
Fervaches	15 000 €
Gouvets	3750 € + 2 300 €
Guilberville	9 410 €
La Chapelle Enjuger	4 883 € + 9 085 €
La Meauffe	15 000 €
Lamberville	15 000 €
Le Hommet d'Arthenay	15 000 €
Le Lorey	3 187 € + 11 813 €
Le Mesnil-Amey	15 000 €
Le Mesnil-Eury	4 924 € + 4 758 €
Le Mesnil-Rouxelin	4 597.54 €

Le Mesnil-Véron	4 098 €
Le Mesnil-Vigot	12 292 €
Les Champs de Losque	15 000 €
Montreuil-sur-Lozon	5 786 €
Moon-sur-Elle	10 000 € + 5 000 €
Pont-Hébert	15 000 €
Précorbin	15 000 €
Rampan	2 532 €
Rouxeville	7 524 € + 2 780€
Saint-Clair-sur-L'Elle	15 000 €
Saint-Fromond	5 413 €
Saint-Georges-Montcocq	9 980 €
Saint Germain d'Elle	3 516 €
Saint-Gilles	15 000 €
Saint-Jean-des-Baisants	15 000 €
Saint-Pierre-de-Semilly	3 050 €
Saint-Vigor des Monts	5 662 €
Tessy-sur-Vire	15 000 €
38 DOSSIERS	TOTAL 437 255.54 €

À RETENIR :

- **48 communes** ont bénéficié du fonds d'aide aux communes rurales depuis 2015 soit + de **60% des communes concernées**
- Saint-Lô Agglo a apporté un soutien de **plus de 498 000 €** au milieu rural du territoire pour **des projets d'aménagement liés à l'accessibilité.**

Couverture territoriale de la politique



Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] www.saint-lo-agglo.fr - [f@saintloagglo](https://www.facebook.com/saintloagglo)